





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-12**

Séance publique du

3 février 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170203- lmc1104579-DE-1-1
Date de signature : 07/02/2017
Date de réception : mardi 7 février 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : MARCHÉ DE LOCATION, D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE HUIT SANITAIRES PUBLICS A ENTRETIEN AUTOMATIQUE N°A10-073 - PROJET D'AVENANT N°1 EN VUE DU DÉPLACEMENT D'UN SANITAIRE SITUÉ AU PARC RAMBOT VERS LE PARC DE LA TORSE.

Le 3 février 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 27/01/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Reine MERGER, Madame Gaele LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Eric CHEVALIER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 FÉVRIER 2017

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE LOCATION, D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE HUIT
SANITAIRES PUBLICS A ENTRETIEN AUTOMATIQUE N°A10-073 - PROJET D'AVENANT
N°1 EN VUE DU DÉPLACEMENT D'UN SANITAIRE SITUÉ AU PARC RAMBOT VERS LE
PARC DE LA TORSE.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le 2 décembre 2010 a été notifié à la société SEMUP le marché n°A10-073 portant sur la location, l'entretien et la maintenance de 8 sanitaires à entretien automatique. Pour mémoire, il s'agit d'un marché à prix global et forfaitaire passé en appel d'offres ouvert européen, conformément aux dispositions des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des marchés publics. Ce marché est à prix global et forfaitaire d'un montant de 2 086 127.78€ HT (soit 2 503 353.34€ TTC) et d'une durée de 10 ans à compter de sa date de notification.

La société SEMUP a par la suite fait l'objet d'une fusion absorption par la société JC DECAUX FRANCE, actée par avenant de transfert, lequel a été notifié au nouveau titulaire le 30 avril 2012.

Le Parc de la Promenade de la Torse ne dispose pas de toilettes publiques. Compte-tenu de la demande récurrente de la part des usagers, des habitants et du CIQ, appuyée par l'Élué du quartier, il est proposé le déplacement de la sanisette située jusqu'à présent au Parc Rambot.

Le montant total des prestations objets du projet d'avenant est de 15 879.00€ HT (19 054.80€ TTC), soit une incidence financière de 0,76 %.

L'emplacement des sanitaires ayant été mentionné de manière définitive dans les documents du marché, il convient à présent d'établir un avenant afin de contractualiser le nouveau lieu d'implantation du mobilier qui sera installé au parc de la Torse.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande mes chers Collègues de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet d'avenant n°2 au marché A10-073 portant sur le déplacement d'un mobilier implanté au parc Rambot vers le parc de la Torse, pour un montant de 15 879.00€ HT (19 054.80€ TTC) ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le projet d'avenant n°2 susmentionné et tout document s'y rapportant.

DL.2017-12 - MARCHE DE LOCATION, D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE HUIT
SANITAIRES PUBLICS A ENTRETIEN AUTOMATIQUE N°A10-073 - PROJET D'AVENANT
N°1 EN VUE DU DÉPLACEMENT D'UN SANITAIRE SITUÉ AU PARC RAMBOT VERS LE
PARC DE LA TORSE.-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



AIX en PROVENCE

LA VILLE

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
DGAS Etudes Juridiques, Marchés Publics
& Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

**MARCHE PUBLIC DE LOCATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE HUIT
SANITAIRES PUBLICS A ENTRETIEN AUTOMATIQUE.**

N°A10-073

Titulaire : Société JC DECAUX FRANCE

AVENANT N°2

**DEPLACEMENT D'UN SANITAIRE IMPLANTE AU PARC RAMBOT VERS LE PARC DE
LA TORSE**

- ARTICLE 1 - CARACTERISTIQUES DU CONTRAT INITIAL
- ARTICLE 2 – AVENANT ANTERIEUR
- ARTICLE 3 – OBJET DU PRESENT AVENANT
- ARTICLE 4 - IDENTIFICATION DES PARTIES AU PRESENT AVENANT
- ARTICLE 5 – DISPOSITIONS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES
- ARTICLE 6 – MONTANTS ET INCIDENCE FINANCIERE
- ARTICLE 7 – PAIEMENT
- ARTICLE 8 – PRISE D'EFFET DU PRESENT AVENANT
- ARTICLE 9 - AUTRES CLAUSES

Pièce jointe : Devis du titulaire

Article 1 - Caractéristiques du contrat initial

Marchés passés en appel d'offres ouvert européen, en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des marchés publics. Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 2 086 127.78€ HT (soit 2 503 353.34€ TTC), notifié le 2 décembre 2010 et contracté entre :

d'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Elu délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° 2010-1154 du 15 novembre 2010, rendue exécutoire le 17 novembre 2010.

Et

d'autre part, la Société d'Exploitation du Mobilier à Usage Public (SEMUP), immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Nanterre sous le numéro 319 658 373 dont le siège social est implanté au n° 17 rue Soyer – 92200 NEUILLY SUR SEINE et représentée par Madame Véronique SIMMLER, agissant en qualité de Directeur Administratif.

Durée : le marché est conclu pour une période de dix ans à compter de sa date de notification, soit jusqu'au 1^{er} décembre 2020 inclus.

Article 2 – Avenant antérieur

Suite à la fusion absorption de la SEMUP par la société JC DECAUX France, un avenant n°1 dit de transfert a été passé entre :

d'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Elu délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° 2012-437 du 10 avril 2012, rendue exécutoire le 12 avril 2012.

Et

d'autre part, la Société JC DECAUX FRANCE, immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Nanterre sous le numéro 622 044 501 dont le siège social est implanté au n° 17 rue Soyer – 92200 NEUILLY SUR SEINE et représentée par Madame Véronique SIMMLER, agissant en qualité de Directeur Administratif.

L'avenant n°1 a été notifié au titulaire le 30 avril 2012.

Article 3 – Objet du présent avenant

Exposé des motifs

Le Parc de la Promenade de la Torse ne dispose pas de toilettes publiques. Compte-tenu de la demande récurrente de la part des usagers, des habitants et du CIQ, appuyée par l'Élué du quartier, il est proposé le déplacement de la sanisette située jusqu'à présent au Parc Rambot.

L'emplacement des sanitaires ayant été mentionné de manière définitive dans les documents du marché, il convient à présent d'établir un avenant afin de contractualiser le nouveau lieu d'implantation du mobilier qui sera installé au parc de la Torse.

Article 4 - Identification des parties au présent avenant

Le présent avenant est conclu entre :

d'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Elu délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° _____ rendue exécutoire le _____

D'autre part,

d'autre part, la Société JC DECAUX FRANCE, immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Nanterre sous le numéro 622 044 501 dont le siège social est implanté au n° 17 rue Soyer – 92200 NEUILLY SUR SEINE et représentée par Madame Véronique SIMMLER, agissant en qualité de Directeur Administratif.

Article 5 – Dispositions techniques et réglementaires

L'enlèvement, le déplacement, l'implantation du mobilier, ainsi que la remise en état des sols s'effectuera conformément aux prescriptions techniques du marché. Le titulaire fera son affaire des procédures administratives relatives à la demande d'occupation temporaire du domaine public en vue du déplacement (article 2.1.2 du Cahier des Clauses techniques Particulières).

Les parties conviennent d'une date limite fixée au 30 juin 2017, concernant la mise en fonctionnement du sanitaire sur son nouvel emplacement, ainsi que la remise en état des sols sur l'emplacement initial sis Parc Rambot.

Article 6 – Montants et incidence financière

Le montant total des prestations objets du présent avenant est de 15 879.00€ HT (19 054.80€ TTC), soit une incidence financière de 0,76 %.

Article 7 – Paiement

Les sommes dues par la Ville d'Aix en Provence au titulaire seront versées au crédit du compte ouvert par JC DECAUX FRANCE auprès de l'établissement BNP PARIBAS sis Centre commercial des Gatines – 78370 PLAISIR, sous le numéro IBAN FR76 3000 4020 8900 0220 7017 576.

Article 8 – Prise d'effet du présent avenant

Le présent avenant prendra effet à sa date de notification.

Article 9 – Autres clauses

Toutes les clauses des marchés cités à l'article premier demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant lesquelles prévalent en cas de différence.

Signatures :

<p>Fait à</p> <p>Le</p> <p>Pour la Société JC DECAUX FRANCE, Mme Véronique SIMMLER, Directeur Administratif.</p>	<p>Fait à</p> <p>Le</p> <p>Pour la ville d'Aix-en-Provence Monsieur Maurice CHAZEAU, Elu Délégué aux Marchés Publics</p> <p>Autorisé par délibération du Conseil Municipal n°</p>
--	--



40035436 21122016 0002013100 051 M0 087

Vos Références :

Votre code Client : **0002013100**

Votre référence Commande : **carmignac du 21.12.2016**
A rappeler dans toutes vos correspondances

DEPLACEMENT SANITAIRE N°8
Parc Rambot vers le Jardin de la Torse

VILLE D'AIX EN PROVENCE

Direction Mobilité et Eclairage Public

12 rue Pierre et Marie Curie

13616 AIX EN PROVENCE

DEVIS n° 40035436 en date du 21.12.2016

Poste	Référence Désignation	Quantité	Unité	Prix Unitaire en EUR	Remise	Montant HT en EUR	FP	TV	TVA
	DEPLACEMENT SANITAIRE JOUIN -----								
030	F-TDR DEPOSE & DECROUTAGE SA	1,00	UO	1.860,00		1.860,00		DB	G1
040	F-TDR SCELLEMENT SANITAIRE	1,00	PCE	4.050,00		4.050,00		DB	G1
060	F-TDR POSE & FINITIONS SA	1,00	PCE	4.415,00		4.415,00		DB	G1
070	F-TDR LOCATION PPM ET PORTE CHAR	1,00	UO	5.400,00		5.400,00		DB	G1
080	ZMON050 Forfait déplacement de 1 à 50 Km	2,00	UO	77,00		154,00		DB	G1

Nota : rappel l'amenée et le
raccordement des fluides Eaux et
Electricité sont à la charge de la
Ville.

40035436 21122016 0002013100 051 M0 087

VILLE D'AIX EN PROVENCE

Direction Mobilité et Eclairage Public

12 rue Pierre et Marie Curie

13616 AIX EN PROVENCE

Vos Références :

Votre code Client : **0002013100**

Votre référence Commande : **carmignac du 21.12.2016**

A rappeler dans toutes vos correspondances

DEPLACEMENT SANITAIRE N°8
Parc Rambot vers le Jardin de la Torse

DEVIS n° 40035436 en date du 21.12.2016

TOTAL H.T.	15.879,00
TOTAL TVA	3.175,80
TOTAL T.T.C.	19.054,80

Net à payer en EUR 19.054,80

Code TVA	Base	Taux	Montant	
G1	15.879,00	20.00 %	3.175,80	Tx normal S/Enc
	15.879,00		3.175,80	

Règlement par :

Votre mode de règlement : à échéance du : **30 jours fin de mois le 15**

Nos prix sont valables 1 mois à compter des présentes, ils seront susceptibles d'évoluer en fonction de la variation des indices économiques en vigueur à la date de la commande et de l'évolution du taux de T.V.A. à la date de prestation.